

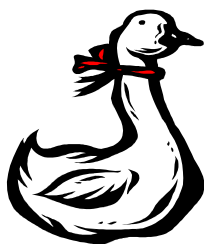


Municipalité
de Donneloye

Villages de
Donneloye-Gossens-
Mézery

Tous ensemble

No 32 - septembre 2011



Mot du syndic

Chère citoyenne, cher citoyen

Le « Tous ensemble » lie depuis des années la population de Donneloye à ses autorités, permettant un échange d'informations utiles et appréciées. A l'heure d'internet et du média à tous vents, un petit papier sympa dans votre boîte aux lettres peut réjouir. Est-ce vraiment le cas ? Je ne dispose pas d'une enquête en bonne et due forme, avec analyse de questionnaire complexe, mais j'entends ici ou là quelques (modestes) encouragements à poursuivre dans cette voie de communication. Je transmettrai donc ce message à Lise Courvoisier, qui avec sa nouvelle équipe conduira la commune de Donneloye dès le 1^{er} janvier 2012. C'est pour moi, comme pour plusieurs de mes collègues quittant leurs fonctions en fin d'année, une page qui se tourne. « Venu » en politique sans préparation et pour répondre à une situation ponctuelle, donc plutôt par hasard, je me suis investi rapidement avec enthousiasme, puis avec un grand plaisir. 4 ans de municipalité et 14 ans de syndiculture m'ont tant apporté que les quelques rares « déceptions » sont déjà oubliées ! Cette fonction m'a permis de m'investir pour le bien public, et je pense que c'est le devoir de chacune et chacun de trouver une opportunité de « servir » le pays. J'ai choisi celle-ci, mais il y en a de multiples autres dans la vie associative. Prenez le temps de faire le pas ici ou ailleurs, vous y trouverez de réelles satisfactions

Je souhaite bon vent, beaucoup de succès et de plaisir à la nouvelle équipe municipale. Sachez que nous travaillons déjà de concert, pour faciliter le passage de flambeau. Les municipalités actuelles de Prahins et Donneloye continuent à œuvrer ensemble dans une vision d'avenir, dans le même mode de collaboration qui a prévalu lors de la préparation de fusion. Pour vous, citoyennes et citoyens de Donneloye, il n'y aura pas de changement notable hormis vos autorités. L'éventuel changement annoncé pour les postes de secrétaire municipale et boursière n'aura pas lieu lors du passage à la nouvelle commune. En effet, et contrairement à mes annonces précédentes, nous ne remettrons pas au concours ces 2 postes. Plusieurs raisons à cette décision :

- il n'y a pas d'obligations légales à procéder à une nouvelle mise au concours
- Françoise Gavillet, boursière de Donneloye depuis 9 années, occupe également depuis juillet 2010 le même poste à la commune de Prahins. Elle est prête à continuer et ses « employeurs » prêts à poursuivre la collaboration
- Chantal Bovay, actuelle secrétaire de Prahins, n'entend pas continuer à ce poste et cessera donc son activité début 2012. Marianne Pache, actuelle secrétaire de Donneloye, entend elle prendre sa retraite courant 2012 mais reste à son poste en début 2012. La recherche d'une nouvelle personne se fera donc sous l'égide des nouvelles autorités en 2012
- Ces dispositions correspondent aux vœux des autorités actuelles et futures

Merci à ces personnes pour tout le travail accompli dans une atmosphère constructive et agréable. Mes remerciements sincères et chaleureux vont aussi à toutes nos employées et tous nos employés communaux pour le travail fourni, et à fournir aussi en 2012. J'ai un souvenir très agréable de tous mes collègues de Municipalité, ce fut un privilège et un plaisir de travailler avec vous

Je ne quitte qu'un poste de syndic, mais pas le village. Donc ce n'est pas un adieu que je formule. Je vous croiserai toutes et tous en 2012 avec les mêmes yeux et les mêmes envies de partager ici ou là des moments conviviaux dans notre commune et notre région que j'apprécie temps

Amicaux messages

Quelques dates à noter dans votre agenda

11 novembre	18h00-20h00, portes ouvertes de la grande salle rénovée avec apéritif
21 novembre	19h30, grande salle de Donneloye, assermentation des nouvelles Autorités communales et constitution du Conseil général
27 novembre	grande salle de Donneloye, marché de Noël de la paroisse
20 décembre	grande salle de Donneloye, paroisse, Noël des Aînés
25 décembre	temple de Donneloye, culte de Noël à 10h00

CONTROLE DES HABITANTS

Nous avons accueilli dans nos villages depuis mars 2011 :

- | | |
|--------------------------------|-------------------------------------|
| • Besson Géraldine, Donneloye | • Godel Charles et Hélène Donneloye |
| • Bielser Félicia, Donneloye | • Juriens Alain et Laura, Mézery |
| • Chevrolet Nicolas, Donneloye | • Mestre Carole, Donneloye |
| • Ciolek Monika, Donneloye | • Monney Celine, Mézery |
| • Data Marlina, Donneloye | • Pellaux Aurélie, Donneloye |
| • Delaloye Rachel, Donneloye | • Tharin Celine, Mézery |

Ils ont quitté nos villages :

- | | |
|---------------------------------------|-------------------------------|
| • Baltyde Steevelle, Mézery | • Corthésy Florian, Donneloye |
| • Bohler Johanna et Pierre, Donneloye | • Délessert Carine, Gossens |

- Brügger Cynthia, Donneloye
- Bula Angélique, Donneloye
- Bula Katia, Donneloye
- Chaillet Christophe, Donneloye
- Chaillet Sylvain, Donneloye

- Duarte Carmen, Donneloye
- Krebs Alfred, Mézery
- Musson Michaël, Donneloye
- Parridet Jimmy, Donneloye
- Turmel Jonathan, Alina et Nicoleta, Mézery

Carnet rose :

Joubert Lana, Donneloye

Née le :

23.03.2011

Carnet de deuil :

Viquerat Pierre, Donneloye
Tharin Monique, Donneloye

Date du décès :

09.06.2011
02.07.2011

Assermentation



Nous portons à votre connaissance que l'assermentation des membres de la nouvelle municipalité et la formation du conseil général qui entreront en fonction le 1^{er} janvier 2012 se déroulera le **21 novembre à 19h30** à la grande salle de Donneloye. Chaque électrice et électeur recevra une convocation ces tous prochains jours.

Déchetterie



La municipalité remercie tous les usagés de nos déchetteries qui font l'effort de trier correctement leurs déchets ce qui contribue à une diminution des coûts d'élimination.

Tas de pierres et tuiles :

Actuellement nous n'avons pas d'endroit pour les entreposer, nous vous demandons donc de les amener à la déchetterie de Donneloye. Nous vous rappelons qu'il est strictement interdit de les déposer en forêt.

Elimination de déchets en grande quantité :

Les personnes qui doivent éliminer une grande quantité de déchets (lors de travaux, déménagement etc) sont priées de contacter soit la municipale Isabelle Viquerat, tél. 024/433.18.42 ou le bureau communal pour obtenir les renseignements

Pneus :

Nous vous rappelons que les pneus usagés peuvent être apportés à la déchetterie de Donneloye contre paiement de la taxe d'élimination.

Rappel heures d'ouverture de la déchetterie de Donneloye :

Du 1^{er} avril au 31 octobre :

Lundi : 17h30 – 18h30

Mercredi : 17h30 – 18h30

Samedi: 09h30 – 11h30

Du 1^{er} novembre au 31 mars:

Mercredi : 17h30 – 18h30

Samedi : 09h30 – 11h00

Feux**Règlement d'application de la Loi du 05.09.2006 sur la gestion des déchets du 20.02.2008**Art. 13 Déchets végétaux

Selon la loi, les déchets naturels végétaux provenant de l'exploitation des forêts, des champs, et des jardins sont compostés en priorité par leurs détenteurs.

L'incinération en plein air n'est admise que pour les petites quantités de déchets végétaux secs, détenues par les particuliers, sur les lieux de production, et pour autant qu'il n'en résulte pas de nuisance pour le voisinage.

Eau potable

L'Association de l'Amenée d'eau La Menthue ayant augmenté ses tarifs, nous avons donc dû réadapter notre prix de vente de l'eau. Il a passé dès le 1^{er} juillet 2011 de frs 1.70/m³ à frs 1.90/m³.

Logements



Les résidences de Villardin à Donneloye

Nous vous rappelons que 12 appartements de 4 pièces à vendre vont être construits à Donneloye, sortie du village, direction Yvonand.

Pour plus de renseignements vous pouvez consulter ce projet sur notre site communal « donneloye.ch », rubrique actualités, chapitre à louer/à vendre.

Vous pouvez également retirer auprès du bureau communal un dossier de promotion.

Nous vous encourageons à en parler à vos amis, connaissances, car la réalisation de ces appartements sera un atout pour notre village et comblera un peu le déficit de logements vacants.

Abattage arbres



Nous nous permettons de vous rappeler quelques points de notre règlement du classement communal des arbres :

Tous les arbres de 30 cm de diamètre et plus, mesurés à 1,30 m du sol, ainsi que les cordons boisés, les boqueteaux et les haies vives ne peuvent être abattus sans autorisation communale.

La demande doit être faite par écrit à la municipalité, dûment motivée et accompagnée d'un plan de situation ou d'un croquis précisant l'emplacement d'un ou des arbres ou plantations protégés à abattre. La demande est affichée au pilier public durant vingt jours. S'il n'y a pas d'opposition, l'autorisation d'abattre est délivrée.

Celui qui contrevient au règlement est passible d'une amende en application de l'art. 92 LPNMS

Grande salle



Les travaux de rénovation de notre grande salle arrivant à leur terme, nous avons le plaisir de vous inviter à des portes ouvertes le

vendredi 11 novembre de 18h00 à 20h00

et de partager un apéritif avec nous.

Véhicules



Selon le règlement du 9 juin 1989 sur l'élimination des véhicules automobiles hors d'usage, le dépôt de tout véhicule non immatriculé sur le domaine public ou privé, hors d'un local ou d'une place de dépôt ou de stationnement conforme à la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions est interdit. Cet article ne concerne pas les véhicules au bénéfice de plaques interchangeables.

Nous demandons donc aux personnes qui possèdent un véhicule hors d'usage parké sur leur propriété de bien vouloir l'évacuer.

Halte-jeux



Nous avons le plaisir de vous annoncer que l'Association « Jeux roule pour Toi » va ouvrir une halte-jeux itinérante dès le début novembre dans la salle du bâtiment communal de Mézery. Cette structure est agréée par le Service de la protection de la Jeunesse.

Elle accueillera des enfants âgés de 18 mois à 5 ans de toute provenance et pouvant habiter notre commune ou les communes voisines. Cette halte-jeux ne fait pas partie d'un réseau, elle offre donc le même prix à tout le monde. La réservation est journalière, il n'y a donc pas de liste d'attente sur plusieurs mois. Elle pourra garder un enfant par tranche de demi-journée avec un maximum de 15 enfants à la fois. Son but principal est de venir en aide aux parents ayant besoin de faire garder leurs enfants, parfois dans l'urgence, c'est pourquoi elle offrira également la possibilité de déposer l'enfant sans réservation pour peu que la limite de 15 enfants soit respectée.

Les responsables de cette halte-jeux vont adresser un courrier à tous les parents concernés.

Pour plus d'information vous pouvez consulter leur site internet : www.jeuxroulepourtoi.ch ou vous procurer une brochure au bureau communal

Sport



Nous avons le plaisir de vous informer que Loane Monge de Gossens a été sacrée championne vaudoise en athlétisme, course du 3000 m. Toutes nos félicitations

La Clef des Champs



Le restaurant La Clef des Champs se met aux couleurs de l'automne.

La chasse est arrivée, venez y déguster médaillons de chevreuil et civet de cerf accompagnés de sa garniture chasse.

Pour le repas de midi nous vous proposons un buffet froid et le plat du jour pour 18.00 frs ou uniquement le plat du jour pour 16.00 frs. Ceci le mardi, mercredi et jeudi.

Les vendredis midi nos pavés sur ardoise, cheval 20.00 frs et bœuf 25.00 frs, sont au rendez-vous !

Tout au long de l'année, nous organisons des mois thématiques. Ce mois d'octobre c'est cuisses de grenouille à gogo et en décembre ce sera les plateaux de fruits de mer.

La Clef des Champs se fera un plaisir de vous proposer un menu pour vos repas de fin d'année.

Horaires : du mardi au samedi ainsi que le dimanche soir.

Si vous désirez plus d'informations n'hésitez pas à nous téléphoner. Nous nous ferons un plaisir de vous renseigner.024 433 20 20 ou 078 73 47 339